

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le trois avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Julien MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023. DEL_04162024.

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Annexe Eau et Assainissement, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 66.372,04 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 66.372,04 €, au compte au compte 002 – recettes.

Le trois avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 08/04/2024
- de sa publication le 08/04/2024
Le Maire,
Philippe ROISINE.

